

**POLITIQUE  
D'ENGAGEMENT VIS-  
A-VIS DES PARTIES  
PRENANTES**

---

**SCPI Épargne Pierre**

25/04/2025



La société **ATLAND Voisin**, au travers de la **SCPI EPARGNE PIERRE**, est pleinement consciente de son rôle économique et des impacts environnementaux et sociaux générés par son activité. C'est pourquoi, elle prend en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement et dans sa gestion des actifs.

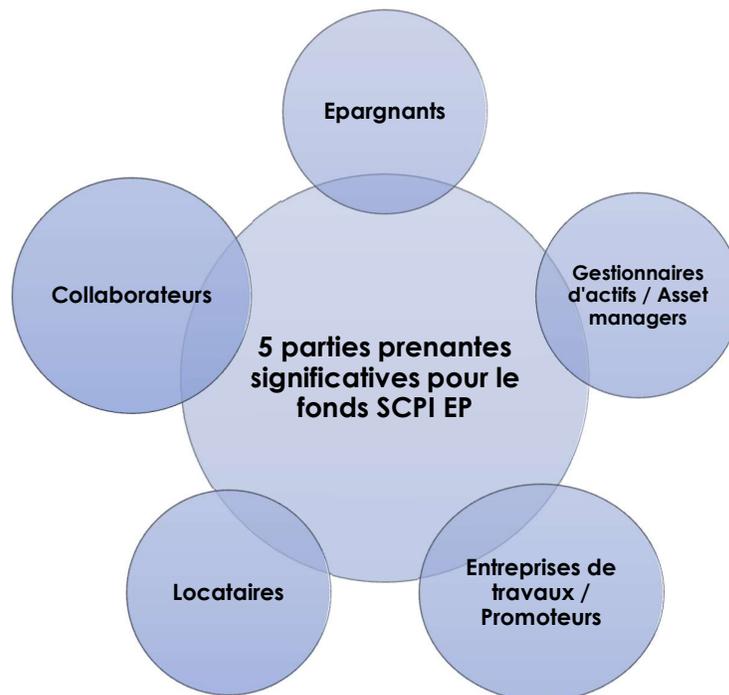
Par la constitution d'un patrimoine immobilier locatif détenu par des épargnants, notre société répond aux besoins des entreprises de pouvoir exercer leur activité dans des locaux adaptés, et accompagne les villes dans leur développement urbain. Également, **ATLAND Voisin** répond aux besoins des épargnants de constituer une épargne rémunérée.

La stratégie de **ATLAND Voisin** repose sur une forte interaction avec ses parties prenantes. L'objectif est d'être à l'écoute de leurs attentes pour leur apporter au quotidien une réponse adaptée, dans une dynamique de dialogue et de progrès partagés.

L'interaction entre **ATLAND Voisin** et ses parties prenantes repose sur la satisfaction finale des clients (locataires et épargnants), et s'appuie sur sa culture de dialogue social et d'échange permanent.

**ATLAND Voisin** cherche à entretenir des relations étroites avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette démarche consiste à identifier leurs attentes, définir les réponses que nous pouvons leur apporter, et mettre en place vis-à-vis d'elles des modalités de dialogue et des axes de progrès. L'objectif étant la diffusion de nos principes de gestion responsable, à l'ensemble des parties prenantes significatives.

Ainsi, **ATLAND Voisin** tient à jour une cartographie détaillée de ses cinq principales parties prenantes : collaborateurs, épargnants, locataires, entreprises de travaux et gestionnaires d'immeubles.



<b>Enjeux</b>	<b>Modalités</b>	<b>Actions engagées</b>
<b>EPARGNANTS</b>		
<b>Anti-corruption et éthique des affaires</b>	Procédure LCBFT	Procédure LCBFT ( <i>Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme</i> ) : information systématique des épargnants (procédure KYC)
<b>Transparence des données extra-financières</b>	Diffusion du rapport d'activité annuel	Rédaction et diffusion du rapport d'activité chaque année et du code de transparence sur le site Internet de l'entreprise
	Mise à jour du site Internet	Mise à jour du site Internet de la société avec intégration de ce nouveau fonds et de sa démarche ISR ( <i>documentation associée</i> )
<b>LOCATAIRES</b>		
<b>Optimisation énergétique</b>	Recueil et remontée des informations relatives aux consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Recensement et mise en place d'une plateforme de mesure des consommations d'énergie</li> <li>⇒ Mise en place de contrats garantie d'origine auprès de fournisseurs d'énergie, afin de favoriser l'approvisionnement des immeubles en énergie renouvelable pour les parties communes et contrats gérés directement par Atland Voisin</li> </ul>
<b>Confort et satisfaction</b>	Communication des résultats et des actions, recueil des besoins ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation de bornes IRVE sur les actifs où cette action est pertinente, pour favoriser la mobilité douce et les bornes de recharge électriques</li> <li>⇒ Organisation de comités verts avec les locataires ayant signé une annexe environnementale et pour lesquels la gestion technique n'a pas été déléguée</li> </ul>
<b>Responsabilité des locataires en matière environnementale</b>	Production et déploiement d'un guide des gestes éco-responsables	Diffusion d'un guide de gestes éco-responsables aux locataires
<b>COLLABORATEURS</b>		
<b>Diffusion des enjeux ESG de la société</b>	Déploiement d'un plan de formation des collaborateurs	<p>Formation des équipes investissements, techniques, asset, contrôle interne et commerciales sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les métiers de la gestion immobilière ;</li> <li>2. Les thématiques sur les impacts extra-financiers</li> </ol> <p>Intégration des nouveaux arrivants avec présentation de la société de gestion et remise de documentation sur les pratiques et politique RSE de l'entreprise.</p>

<b>GESTIONNAIRES D'IMMEUBLE / ASSET MANAGERS</b>		
<b>Optimisation énergétique</b>	Mise en place de clauses ESG dans les mandats	⇒ Intégration de clauses ESG dans les mandats des administrateurs de biens et asset managers
<b>Sécurité et santé des occupants</b>		⇒ Évaluations annuelles des gestionnaires
<b>Respect de la réglementation</b>		⇒ Organisation de comités verts
<b>Préservation de la biodiversité</b>		⇒ Rédaction de rapports annuels reprenant notamment les actions ISR et intégration de mesures correctives (au besoin) au plan d'actions des immeubles concernés
<b>Suivi des contrôles réglementaires</b>		
<b>ENTREPRISES DE TRAVAUX / PROMOTEURS</b>		
<b>Respect de la réglementation</b>	Mise en place d'une charte chantier propre	⇒ Communication et signature de la charte chantier propre
<b>Chantiers propres et respectueux de l'environnement</b>		